RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 11E846A4-A519-8684-82B5-3ECC760B37F7

« SOCIETE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST – AUDICO
Société de Commissaires aux Comptes »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40 000 Euros
Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) Rue François Hennebique - ZAC des Greffières
339 424 079 RCS LA ROCHELLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2026

Par voie de signature électronique,

Les associés de la Société « SOCIETE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST – AUDICO - Société de Commissaires aux Comptes », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 Euros divisé en 2 500 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation régulière de la gérance.

Les associés suivants sont présents ou représentés à l'assemblée :

* Monsieur Yves PAUGAM
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Pascal DEL'HOMME
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Démosthène SIMONNEAU
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* « GROUPE STECO-HSF »
Dont le siège social est à LAGORD (17) – 5 Rue François Hennebique
Propriétaire de DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE
VINGT DEUX parts sociales, ci 2 482
Représentée par Frédéric MENOU

* Monsieur Laurent MORILLON
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Frédéric MENOU
Demeurant à [redacted]s
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Patrick CRUCHON
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Lionel BENOIST
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Anthony ARRIVE
Demeurant [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

Docusign Envelope ID: 11E846A4-A519-8684-82B5-3ECC760B37F7

* Monsieur Jacky TIFFOUIN
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Jean-Philippe JOUBERT
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Madame Marie-Pascale MORILLON GANDOUIN
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Pierre BALZEAU
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Julien FRANCOIS
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Julien DARRIBAT
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Benoist SALMON
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Frédéric MEUNIER
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Monsieur Cédric POUCLET
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

* Madame Sandrine BEHUET
Demeurant à [redacted]
Propriétaire de UNE part sociale, ci 1

L'Assemblée réunit ainsi 19 associés représentant 2 500 parts sur les 2 500 parts sociales formant le capital social.

Elle peut donc valablement délibérer sur toutes questions à l'ordre du jour.

Monsieur Patrick CRUCHON, l'un des gérants de la Société, préside la réunion.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la résiliation **à effet au 1er juillet 2026**, du prêt de consommation en date du 24 janvier 2025 portant sur une (1) part sociale de la société « SOCIETE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST – AUDICO - Société de Commissaires aux Comptes », ledit prêt consenti initialement par la société « GROUPE STECO HSF » au profit de Monsieur Frédéric MEUNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Docusign Envelope ID: 11E846A4-A519-8684-82B5-3ECC760B37F7

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés autorise la cession de UNE (1) part sociale de la Société par Monsieur Jacky TIFFOUIN au profit de Monsieur Frédéric MEUNIER, associé, moyennant le prix de 135,88 €.

Elle dispense expressément le cédant de respecter les modalités de notification prévues à l'article 10-I §2 des Statuts (lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE Euros (40 000 €).

Il est divisé en DEUX MILLE CINQ CENTS (2 500) parts sociales de SEIZE Euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 2 500.

Par suite des attributions faites lors de la constitution et des modifications survenues depuis et affectant ces attributions initiales, ces DEUX MILLE CINQ CENTS (2 500) parts sont réparties entre les associés de la manière suivante :

- à Monsieur Yves PAUGAM, UNE part portant le numéro 1, ci.....1

- à Monsieur Pascal DEL'HOMME, UNE part portant le numéro 2, ci.....1

- à Monsieur Démosthène SIMONNEAU, UNE part portant le numéro 3, ci.....1

- à la Société « GROUPE STECO-HSF », DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS parts, portant les numéros 4 à 2 485, 2 487, ci....2 483

- à Monsieur Laurent MORILLON, UNE part portant le numéro 2 494, ci.....1

- à Monsieur Frédéric MENOU, UNE part portant le numéro 2 495, ci.....1

- à Monsieur Patrick CRUCHON, UNE part portant le numéro 2 496, ci.....1

- à Monsieur Lionel BENOIST, UNE part portant le numéro 2 497, ci.....1

- à Monsieur Anthony ARRIVE, UNE part portant le numéro 2 498, ci.....1

- à Monsieur Frédéric MEUNIER, UNE part, ci portant le numéro 2 499.....1

- à Monsieur Jean-Philippe JOUBERT, UNE part portant le numéro 2 500, ci.....1

- à Madame Marie-Pascale GANDOUIN, UNE part portant le numéro 2 493, ci1

- à Monsieur Julien DARRIBAT, UNE part portant le numéro 2 492, ci.....1

- à Monsieur Julien FRANCOIS, UNE part portant le numéro 2 490, ci.....1

- à Monsieur Pierre BALZEAU, UNE part portant le numéro 2 491, ci.....1

DS
FM

Docusign Envelope ID: 11E846A4-A519-8684-82B5-3ECC760B37F7

- à Monsieur Benoist SALMON, UNE part portant le numéro 2 489, ci.....1

- à Monsieur Cédric POUCLET, UNE part (prêt conso) portant le numéro 2 488, ci.....1

- à Madame Sandrine BEHUET, UNE part (prêt conso) portant le numéro 2 486, ci.....1

Soit total égal au nombre de parts sociales représentant le capital social : DEUX MILLE CINQ CENTS, ci.....2 500

Les soussignés déclarent expressément que les parts formant le capital social sont intégralement libérées et sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs droits sociaux respectifs.

Les trois quarts du capital social doivent être détenus par des Commissaires aux Comptes et les trois quarts des associés doivent être des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L 225-218 du Code de commerce.

Si une société de Commissaires aux comptes vient à détenir une participation dans le capital de la présente société, les associés non commissaires aux comptes ne peuvent détenir plus de vingt cinq pour cent de l'ensemble du capital des deux sociétés. »

Elle donne tous pouvoirs à la gérance pour constater ultérieurement la réalisation de ces cessions de parts et en conséquence, la modification des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de cogérant, pour une durée indéterminée, à **compter du 1er juillet 2026,** et ce sous réserve de son inscription au tableau de l'Ordre des Commissaires aux Comptes :

- Monsieur Frédéric MEUNIER, associé, demeurant à [redacted] né le [redacted] à [redacted]

Monsieur Frédéric MEUNIER exercera ses pouvoirs dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric MEUNIER, présent à la réunion, déclare accepter son mandat de cogérant et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité prévue par la loi et les règlements en vigueur.

SEPTIEME RESOLUTION

Les décisions de la présente Assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur à la diligence des représentants légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La gérance

DocuSigned by:
[redacted]
91D14EE176094D1...